



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

personnes âgées

Question écrite n° 6132

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la surconsommation de somnifères par les personnes âgées. En effet, un tiers des personnes de plus de 65 ans consomme des somnifères de façon régulière. Selon les dernières données de l'assurance maladie, ils sont exposés à ces médicaments pendant sept mois en moyenne. Or pour être efficaces, ces produits ne doivent pas être pris pendant plus de trente jours. Cette surconsommation peut provoquer des effets délétères : dépendance au produit, troubles de l'équilibre et risque de chutes, troubles de la mémoire. Face à ce problème typiquement français - nos voisins européens consomment trois à cinq fois moins de somnifères, la Haute autorité de santé (HAS) tente de faire diminuer le nombre de prescriptions, d'autant plus qu'une sur deux serait inappropriée. Ainsi, il semble nécessaire de mettre en place une grande campagne de sensibilisation sur ce problème de santé publique, ainsi que des programmes d'accompagnement dédiés à l'étude des problèmes de sommeil pour les personnes âgées. Avec l'aide de son médecin, une personne peut réduire progressivement la prise de comprimés de somnifère et arrêter définitivement dans le cadre d'un programme d'accompagnement. En 2007, des médecins des Ardennes rapportaient une expérience à la HAS. Afin de faire baisser leurs prescriptions de benzodiazépines, ils ont mis au point un questionnaire pour le patient. Cent deux personnes de 74 ans d'âge moyen, prenant des benzodiazépines depuis un à quarante ans, ont bénéficié de ces consultations approfondies. Par la suite, 53 % d'entre elles avaient cessé leur usage depuis 18 mois, et 22 % avaient considérablement réduit les doses. Ainsi, il lui demande les mesures que le Gouvernement entend prendre afin de sensibiliser sur la surconsommation de somnifères et les moyens qu'il pourrait consacrer à l'élaboration de groupes de travail spécialisés.

Texte de la réponse

La direction générale de la santé a coordonné, avec la haute autorité de santé (HAS) et l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), un plan d'actions visant à favoriser une consommation raisonnée et une utilisation responsable des benzodiazépines notamment chez les personnes âgées. La HAS a ainsi lancé une campagne d'information, le 25 septembre 2012, pour inciter à une réduction de la prescription des somnifères et à une meilleure prise en charge des troubles du sommeil chez les personnes âgées. A cette occasion, elle a diffusé de nouveaux documents à destination des professionnels de santé, grâce notamment à des partenariats avec le conseil national de l'ordre des médecins et le conseil national de l'ordre des pharmaciens. Elle met en place des réunions plénières avec les professionnels de santé, afin de renforcer la diffusion de l'information et rechercher de nouvelles pistes d'amélioration des pratiques. On peut noter à cet égard la stabilisation récente de la consommation des psychotropes, suggérant que les messages sanitaires sont entendus. L'ANSM a renforcé l'information des professionnels de santé et des patients, leur rappelant les règles de bon usage des benzodiazépines et met en oeuvre une réflexion pour limiter le mésusage et limiter les risques liés à des posologies ou des durées de prescription inappropriées. L'assurance maladie a également mis en place un programme de réduction de la prescription des benzodiazépines chez les personnes âgées qui fait partie des indicateurs pris en compte dans la convention médicale. Ces actions sont tout particulièrement

importantes à mener chez les personnes âgées dont on connaît le taux élevé de iatrogénie. C'est dans ce contexte que la ministre des affaires sociales et de la santé et la ministre déléguée aux personnes âgées et à l'autonomie ont lancé, le 22 novembre dernier, une mission sur le sujet de l'utilisation des médicaments dans les maisons de retraite.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6132

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 octobre 2012](#), page 5288

Réponse publiée au JO le : [9 avril 2013](#), page 3788